

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 9 novembre 2020

CONFINEMENT : AUTORISATION D'OUVERTURE DÉROGATOIRE DE DEUX RELAIS ROUTIERS EN ARDÈCHE

Le Gouvernement a rappelé son soutien aux acteurs du transport routier, et notamment aux conducteurs routiers dont la mobilisation pour garantir la continuité des chaînes alimentaire et logistique est totale durant la crise sanitaire.

Afin qu'ils assurent leur mission dans des conditions de travail dignes et adaptées aux conditions climatiques, le Gouvernement a décidé que des centres et relais routiers leur seront ouverts afin de leur permettre de prendre leurs repas au chaud.

Le préfet de l'Ardèche, Françoise SOULIMAN a autorisé, par arrêté du 9 novembre 2020, deux établissements à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, entre 18 heures et 10 heures du matin.

Ces établissements, retenus en raison de leur proximité des axes routiers et de leur fréquentation habituelle par les professionnels du transport routier, sont les suivants :

- Restaurant "Le routier du col de la Chavade" 07 330 ASTET
- Restaurant "Le Relais Saint-Germain" 07 170 SAINT-GERMAIN

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07